



## Communiqué

Le 30 janvier les 3 organisations syndicales suivantes l'UGTT de Tunisie, l'UMT du Maroc et la CGT de France se sont réunies afin d'échanger sur la situation des salariés et des syndicats dans les différents centres d'appels de leur périmètre.

A la suite de leurs échanges et des situations similaires que vivent tous les salariés ils ont décidé de s'adresser ensemble, dans l'unité au patronat de l'ensemble des entreprises des centres d'appels afin d'être entendu sur leurs revendications.

Ils exigent le respect du dialogue social, du droit de revendiquer, de la liberté syndicale comme le stipule d'ailleurs les principes et droits fondamentaux au travail.

Le respect du dialogue social doit permettre des négociations qui répondent aux revendications exprimées par les salariés notamment en termes de salaires. Dans ces 3 pays les salariés luttent pour l'augmentation de leur salaire qui ne leur permet pas de vivre décemment.

La négociation collective doit permettre aussi d'améliorer leurs conditions de travail et leur permettre de s'adapter aux technologies telle que l'IA artificielle, par la formation et par l'amélioration des conditions de vie et de travail possibles notamment par les gains de productivité générés.

Nous attendons de votre part que nos demandes trouvent une réponse favorable et que cesse le dumping social que vous exercez.

Le partage des richesses avec ceux qui sont seuls à les produire et une urgence, une nécessité.

Le 12 février 2024



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT** 263, rue de Paris - Case 5  
Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

